

CP - Élections législatives des dimanches 30 juin et 7 juillet 2024

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 30 juin et 7 juillet prochains.

À cette occasion, la Ville de Colmar rappelle à ses habitants que le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale dispose que :

- Le scrutin sera ouvert à 8h et clos à 18h.
- L'élection aura lieu à partir des listes électorales et des listes électorales consulaires extraites du Répertoire électoral unique telles qu'arrêtées à la date du 9 juin 2024.

Dès lors, les personnes qui ont procédé à leur inscription sur les listes électorales après le 9 juin 2024 ne pourront pas voter aux élections législatives.

Les électeurs ont désormais la possibilité de vérifier leur situation électorale et leur bureau de vote en ligne, via le site service-public.fr, rubrique « services en ligne et formulaires - demande d'inscription sur les listes électorales - vérifier votre inscription sur les listes ».

Enfin, pour celles et ceux qui souhaitent établir une procuration, la demande peut se faire en toute simplicité sur le site maprocuration.gouv.fr.

CONTACT PRESSE

Manon Lovasz - Attachée de presse
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
06 79 80 49 18
manon.lovasz@colmar.fr